

# CHRONIQUE

## SOUTENANCE DE THÈSE DE DANIEL LE BLÉVEC

Le lundi 19 décembre 1994, à l'université de Paris IV-Sorbonne, Daniel Le Blévec a soutenu une thèse d'État intitulée « Recherches sur l'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècles », devant un jury composé par les professeurs Michel Mollat de Jourdin, président, Paulette Leclercq, rapporteur, Noël Coulet, Pierre-André Sigal et André Vauchez.

Le candidat expose, avec clarté et précision, la genèse de son étude, la nature de ses sources et ses principales conclusions. Il se situe dans l'espèce, en voie de disparition, des médiévistes ayant consacré une vingtaine d'années à l'élaboration d'un seul livre sous la forme d'une thèse d'État : un détachement de deux années au CNRS lui a permis de finir cette étude cohérente et de ne pas succomber à la tentation d'une soutenance sur travaux. Jeune enseignant à l'Université de Saint-Denis, à l'île de la Réunion, il a travaillé, d'abord, sur le fonds, publié ou microfilmé, des Hospitaliers de Saint-Gilles et d'Arles des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Une affectation en métropole l'a poussé, ensuite, à dépouiller les sources inédites des archives de ces deux villes, d'Avignon, de Nîmes et du Vatican. Ces fonds sont aussi riches que divers : coutumiers monastiques, lettres et suppliques du pape, sermons et *exempla*, comptes de la Pignotte de l'aumônerie pontificale d'Avignon et testaments présentent, parmi tant d'autres documents, des expressions multifformes de l'accueil du pauvre et du malade.

Au terme de leur analyse, les pays du Bas-Rhône apparaissent comme des

contrées privilégiées pour l'essor de toute forme de charité et d'assistance, depuis la pratique monastique de l'aumône *ad portam* jusqu'aux dons funéraires. Filles à marier, femmes en couches, orphelins, mendiants, affamés ou recluses tirent profit de leurs quêtes, surtout au début du XIV<sup>e</sup> siècle, moment d'apogée de l'engagement en faveur des pauvres, au plus noir de la crise économique. Dans les mentalités communes, l'assistance se mêle inextricablement à la recherche du salut ; le poids des institutions ou la pression sociale ne nuisent guère à la liberté individuelle du donateur : le célèbre passage de l'Écclésiastique « Comme l'eau éteint le feu, l'aumône efface la multitude des péchés » est cité dans le texte de maintes donations ; l'aumône est perçue comme un échange entre l'ici-bas et l'au-delà ; le pauvre devient l'image du Christ souffrant. D. Le Blévec insiste, de même, sur le rôle accru des laïcs dans l'assistance, jadis réservée aux évêques et aux moines : les confréries et les municipalités s'adonnent, à la fin du Moyen Âge, aux tâches caritatives. Le retrait clérical reste cependant limité : les institutions de bienfaisance ecclésiastique sont encore nombreuses ; la dimension religieuse est toujours présente dans les nouvelles institutions tenues par des laïcs.

L'exposé se termine par quelques interrogations, amenant des résonances contemporaines au Moyen Âge. Quel est l'effet réel de l'assistance ? Quelle est son utilité pour soulager les misères chroniques ? Pourquoi la charité médiévale n'a-t-elle pas cherché à abolir la douleur ou à extirper la pauvreté, mais seulement à en soulager les victimes ? Mais notre temps, qui remplace le religieux par l'humanitaire, réussit-il mieux là où nous ancêtres ont semblé échouer ?

Paulette Leclercq dit, avec une modestie excessive, toute son incompétence à siéger dans un jury composé par d'éminents spécialistes de l'assistance médiévale : l'impossibilité de Georges Duby, directeur de cette thèse, à participer à la soutenance, à une date fixée par les exigences du calendrier universitaire, l'ont placée, *in extremis*, à la place du rapporteur. Elle est agréablement frappée par la perspective humaniste que dégagent les pages de ce travail, aussi soigné dans sa forme que dans son fond et empreint d'une certaine élégance. Elle fait l'éloge de l'honnêteté du candidat qui, loin de foudroyer ses devanciers à la façon du commandeur, met l'accent sur ses dettes à l'égard des autres chercheurs, y compris des érudits locaux du dernier siècle. Les sources – mal datées, lacunaires et partielles – ont été abordées avec vigilance, bon sens et circonspection. Le rapporteur regrette, cependant, que le plan thématique empêche de mieux saisir les grandes inflexions chronologiques. Elle formule, en outre, quelques remarques sur la faiblesse de la générosité pontificale (2 % du budget des papes d'Avignon les plus parcimonieux), sur la nature de loyers et baux emphytéotiques, sur la propreté de la literie des hôpitaux et la lutte contre puces et poux et sur les statuts d'Hélion de Villeneuve, maître de l'Hôpital au XIV<sup>e</sup> siècle.

Après avoir rappelé les études de D. Le Blévec à l'université d'Aix, Noël Coulet loue ce travail ambitieux, riche et solide, dont le grand mérite est de dégager une histoire totale de l'assistance. Il se réjouit de voir désormais couvert un

espace géographique, le Languedoc rhodanien, qui était, jusqu'à ce jour, une sorte d'angle mort de l'érudition : la tâche était d'autant plus ardue que, en l'absence de monographies régionales, le candidat travaillait sans filet. Il critique une mauvaise utilisation de certains chiffres des aumônes. Il ne croit pas à la concomitance de l'apparition de la peste et de la diffusion du prénom d'Antoine, nouveauté onomastique qui date, plus précocement, des années 1300. Il insiste sur le caractère modeste des testateurs des bourgades rurales analysées par le candidat, trop enclin à les hisser dans le monde de l'artisanat et du négoce.

Il adhère, néanmoins, à la plupart des analyses de cette étude. L'entrée de l'aumône alimentaire dans la piété funéraire lui semble un apport important de l'analyse des testaments rhodaniens. Les différents portraits de pauvres sont brossés dans des pages pleines de vie. L'étude des confréries de Saint-Gilles et de Bourg-Saint-Andéol, dans leur dimension caritative, est remarquable, même s'il ne faut pas confondre, à son avis, l'organisation du banquet de Pentecôte avec une distribution d'aumônes ; le poids croissant des municipalités dans la vie de ces associations de fidèles est décrit avec bonheur. Il manifeste son plein accord avec les critiques de D. Le Blévec à l'encontre de la tendance historiographique actuelle à trop dissocier l'essor de la charité et les malheurs de la fin du Moyen Age. Il conclut, sur la beauté de ce travail, inventif, prudent et nuancé, qui honore son auteur.

Pierre-André Sigal loue cette thèse, ample et bien pensée, dont il souhaite l'édition. Il apprécie, tout particulièrement, ses chapitres centraux, relatifs aux frères du pont et à l'aumônerie pontificale. L'éclairage porté sur la bienfaisance des zones rurales, négligées par le passé au profit des villes, est un de ses points forts. Il en va de même pour ses conclusions sur la « laïcisation » et la « municipalisation » de la charité : la création d'un orphelinat à Montpellier pour les enfants trouvés ou l'attitude tolérante du consulat de Nîmes envers les lépreux coïncident avec ces transformations. Il engage, ensuite, un dialogue avec l'impétrant sur l'aspect légendaire de la *Vita sancti Aegidi*, sur la présence des ex-votos de guérison et leur éventuelle incompatibilité avec les soins médicaux, sur le rôle des médecins chez les antonins, sur les abus des quêteurs avec reliques dénoncés par Chaucer, sur l'arrêt des aumônes pontificales à Avignon lors des absences du pape, qui reflètent le lien entre cette forme de munificence et la personne physique du vicaire du Christ.

André Vauchez est heureux de voir aboutir une thèse qui lui semblait « jouer à l'Arlésienne ». Les multiples activités de D. Le Blévec – enseignant solide et animateur des colloques de Fanjeaux et des recherches sur les chartreux – faisaient craindre son abandon. Or, il présente aujourd'hui une belle synthèse, dotée de véritables morceaux de bravoure, même si la publication antérieure d'articles, repris dans le corps du texte, et l'épaisseur disparate de la documentation ont déséquilibré le plan ; sa présentation matérielle, y compris dans la cartographie, est excellente. Le fleuve, les ponts qui le traversent, la frontière entre le royaume et l'empire et l'Avignon des papes, une ville exception-

nelle, donnent une unité interne à la région étudiée. Même s'il ne correspond à aucune principauté précise, le choix de l'espace du Bas-Rhône se justifie aisément.

La longue intervention d'A. Vauchez est nourrie de comparaisons stimulantes avec les recherches les plus récentes réalisées en Italie. Nous ne retenons ici que trois des points du dialogue passionnant qu'il engagé avec D. Le Blévec. D'abord, la discussion porte sur la nature des dons et des distributions alimentaires. Longtemps accordés à l'occasion des grandes fêtes du cycle liturgique, les aumônes sont, à la fin du Moyen Age, liées au salut des défunts : elles sont distribuées lors des funérailles et des dates anniversaires de la mort. Force est de trouver leurs racines dans les agapes paléochrétiennes célébrées sur les tombeaux. Les largesses du banquet confraternel doivent donc être envisagées dans une perspective eschatologique et dans un but de pacification : la commensalité resserre les liens de la collectivité, intégrant les exclus dans une inversion provisoire de l'ordre social.

A. Vauchez se penche, ensuite, sur la laïcisation de l'assistance concomitante à l'émancipation communale. Crise économique générale, mauvaise gestion du patrimoine ecclésiastique et mise en place du système bénéficial expliquent une certaine baisse de l'assistance cléricale traditionnelle. Les autorités civiles prennent le relais. L'intensité des activités pontificales de bienfaisance, contraire à la décléricalisation de la charité, ne se comprend-elle pas dans la mesure où le pape agirait davantage en prince temporel du Comtat Venaissin qu'en ecclésiastique ?

Le troisième point concerne le statut canonique des préposés au soin des pauvres et malades. Ces hospitaliers n'appartiennent-ils pas à la catégorie du *laicus religiosus*, qui prononce des vœux d'obéissance, de stabilité et de pauvreté et qui prend un habit à la suite d'une cérémonie publique ? Les canonistes romains, parmi lesquels se trouve le *Hostiensis*, n'hésitent pas à les ranger alors parmi les religieux. D. Le Blévec affirme, en revanche, leur caractère laïc : leurs engagements, prononcés, sous forme de serment, devant les autorités municipales ne sauraient être pris pour des vœux. P. Leclercq intervient dans la discussion pour dire qu'il en va de même pour les recluses, dont les vœux sont reçus par les communes. La nature des donats – religieux ou simples retraités – est également évoquée. Une chronologie plus fine devrait permettre de jeter quelques lueurs supplémentaires sur ce problème aussi complexe que capital pour la compréhension de la place du laïc dans l'Église médiévale.

Michel Mollat du Jourdin, qui a suivi le travail de D. Le Blévec depuis leur première rencontre à l'île de la Réunion, il y a une vingtaine d'années, insiste sur ses modifications à partir du projet initial, centré exclusivement sur l'ordre de l'Hôpital. Il apprécie à sa juste valeur cet excellent travail. Il aborde, dans un exposé bref et dense, les rares points qui n'ont pas encore été évoqués par les autres membres du jury. Le pauvre ne saurait être confondu avec l'assisté. Depuis les temps de l'hospitalité monastique, la bienfaisance a bien évolué. Il faut ajouter

la médicalisation à la laïcisation décrite par le candidat : elle commence bien plus tôt dans le nord de l'Europe que dans les régions méditerranéennes ; elle s'accompagne d'une désacralisation de la maladie, mais aussi de la souffrance, dont le soulagement était auparavant compris dans le cadre de la charité au sens religieux du terme. Il souhaite la prompt publication de la thèse.

A la suite d'une soutenance de très haut niveau scientifique et après une brève délibération, le jury accorde, à D. Le Blévec, le titre de docteur ès lettres avec la mention « très honorable ».

Martin AURELL

## SOUTENANCE DE THÈSE DE RÉGIS VEYDARIER

Régis Veydrier a soutenu devant l'Université de Montréal, le 12 janvier 1994, une thèse pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor en histoire médiévale sur le sujet suivant : « Raymond de Turenne, la deuxième maison d'Anjou et de Provence : étude d'une rébellion nobiliaire à la fin du Moyen Age ». Le jury était composé de Noël Coulet, professeur à l'Université de Provence, Benoît Beaucage, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, Serge Lusignan, professeur à l'Université de Montréal et le directeur de thèse, Michel Hébert, professeur à l'Université du Québec à Montréal.

Le candidat souligne dans son exposé préliminaire que le choix du sujet se justifie non seulement par l'abondance de la documentation sur ce personnage, mais surtout par le fait que l'historiographie traditionnelle, dérivant de la propagande angevine, perpétue jusqu'à nos jours l'image d'un seigneur en révolte, d'un bandit et ennemi de la puissance publique. Raymond est ainsi devenu le symbole de tous les maux politiques du siècle. Le but que s'est fixé l'auteur était de reconsidérer la révolte du lignage des Roger de façon à la replacer dans le contexte, d'une part, de la résistance de certains milieux nobles à l'étatisation au quatorzième siècle, et, d'autre part, de l'intégration d'autres nobles dans l'Etat.

Le candidat décrit les multiples périples de l'histoire de Raymond à partir d'un découpage chronologique en deux parties. Il analyse d'abord l'ascen-